

Depuis 2016, le [Plan de protection des océans du Canada](#) a permis de renforcer la sécurité du transport maritime, de mieux protéger nos espèces marines et nos écosystèmes côtiers, ainsi que d'améliorer la capacité du Canada à prévenir les incidents maritimes et à y faire face. Ce travail a été accompli en collaboration avec les peuples autochtones et les communautés côtières, l'industrie maritime et le milieu universitaire. La section ci-dessous présente quelques-uns des progrès réalisés jusqu'à présent dans le cadre du Plan de protection des océans pour l'Ontario.

Sécurité accrue du transport maritime

- La mise à jour de la [Loi sur le pilotage](#) a été effectuée pour s'assurer que les pilotes maritimes qui prennent le contrôle des grands navires pour les guider dans les ports, les détroits, les lacs, les rivières et d'autres voies navigables canadiennes possèdent des connaissances locales avant la prise de contrôle.
- Plus de 40 épaves et navires abandonnés ont fait l'objet d'un enlèvement ou d'une évaluation dans les lacs et les rivières de l'Ontario, et la [Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux](#) a été établie afin d'interdire l'abandon d'un navire dans les eaux canadiennes.
- Un contrat a été octroyé à une entreprise ontarienne pour l'obtention de 36 nouveaux radars côtiers et de matériel connexe pour aider les marins à naviguer de manière plus sécuritaire.
- Le financement d'un projet a été accordé pour explorer les moyens pratiques, économiques, sécuritaires et durables sur le plan environnemental pour utiliser de nouveau ou recycler tous les composants d'un bateau.
- Du soutien a été donné aux chercheurs, aux météorologues et aux experts du Centre météorologique canadien à Dorval, au Québec, afin qu'ils développent une technologie de pointe destinée à aider les intervenants d'urgence. Ce travail comprenait la prévision des conditions océaniques côtières, des vagues et des glaces pour les trois côtes du Canada. La technologie améliore la capacité des intervenants à estimer la dérive des navires et à réagir aux changements locaux des conditions environnementales.

Protection accrue des écosystèmes côtiers

- Des modifications ont été apportées à la [Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada](#) afin de mieux protéger les écosystèmes aquatiques, y compris les mammifères marins, contre les effets du transport maritime et des activités de navigation. Les modifications ont également renforcé la capacité de la Garde côtière canadienne à intervenir plus tôt, plus rapidement et plus efficacement en cas d'urgence ou d'incident de pollution par les navires.
- Un plus grand nombre d'agents des pêches ont été mobilisés sur les cours d'eau pour vérifier la conformité aux mesures de gestion des pêches et au [Règlement sur les mammifères marins](#) et pour faire appliquer les dispositions de la réglementation sur les perturbations et le harcèlement et la [Loi sur les espèces en péril](#).
- Ce sont 604 heures de vol supplémentaires qui ont été effectuées dans le cadre du [Programme national de surveillance aérienne](#) de Transports Canada pour procéder à la surveillance et au suivi de la pollution marine.
- Une série de modélisations a été créée pour représenter le cycle hydrologique complet des Grands Lacs vers l'océan Atlantique, notamment la voie maritime du Saint-Laurent, en vue d'aider les intervenants d'urgence à mieux prédire la trajectoire des hydrocarbures et la façon dont ils se déplacent dans ces voies navigables.

Amélioration de la prévention et de l'intervention en cas d'incidents maritimes

- Des centres ont été mis sur pied pour fonctionner 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Ces centres comprennent un Centre de commandement national établi à Ottawa et des centres des opérations régionales qui ont pour objectif d'améliorer la sensibilisation maritime, l'intervention environnementale et la capacité de recherche et sauvetage dans les régions de l'Atlantique, de l'Ouest, du Centre et de l'Arctique.
- Le centre des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) de Prescott a augmenté son effectif. Sa zone de responsabilité sur le Saint-Laurent, pour ce qui est de la circulation, s'étend de la frontière Québec-Ontario à l'est de Cornwall jusqu'à Kingston, le lac Ontario et jusqu'à l'extrémité est du lac Érié, y compris le canal Welland et certaines sections des voies maritimes Rideau, Trent/Severn et de la rivière des Outaouais.
- L'acquisition de 24 remorques servant à entreposer l'équipement de communication d'urgence et à intervenir en cas d'urgence a été effectuée auprès d'une entreprise de l'Ontario pour intervenir, partout au pays, en cas d'incidents impliquant le déversement d'hydrocarbures dans les eaux canadiennes et la contamination de l'environnement. L'une de ces remorques sera affectée en Ontario.
- Les équipes d'intervention d'urgence du gouvernement fédéral situées en Ontario ont suivi la formation sur le Système de commandement en cas d'incident reconnu à l'échelle internationale ou la formation dans le centre de coordination d'urgence, ou les deux, pour améliorer la rapidité et l'efficacité des interventions en cas d'incident maritime.
- Au total, 134 sites éloignés des Services de communication et de trafic maritimes ont fait l'objet d'une modernisation et 91 liaisons de secours ont été installées à l'échelle du pays, et notamment en Ontario, pour couvrir de plus grandes zones et fournir des communications de plus grande qualité aux marins qui se trouvent dans les secteurs isolés.
- Un contrat a été octroyé pour la construction de 10 bateaux de sauvetage à Wheatley, en Ontario, pour aider à renforcer le milieu aquatique et les zones côtières dans tout le Canada.
- La [Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires](#) a fait l'objet d'une modernisation, en permettant notamment une indemnisation illimitée pour les victimes et les intervenants en cas de déversement d'hydrocarbures provenant d'un navire.

Collaboration sans précédent avec les communautés autochtones et côtières

- Plus de 80 séances de mobilisation ont été tenues avec les peuples autochtones et les intervenants du secteur maritime de l'Ontario pour élaborer, planifier ou mettre en œuvre des initiatives du Plan de protection des océans.
- Un soutien financier a été accordé aux chefs autochtones de l'Ontario, dans le cadre du [Programme de partenariat et de mobilisation des communautés autochtones et locales](#) pour maintenir les capacités de participation et de partenariat en ce qui concerne les initiatives du Plan de protection des océans.
- L'accès partagé à un logiciel Web a été mis en place dans quatre communautés autochtones de l'Ontario avec pour objectif de fournir des données sur la circulation maritime et l'environnement en temps quasi réel afin d'aider à améliorer la sécurité maritime, la surveillance et la protection de l'environnement à l'échelle locale, ainsi que la gestion des activités liées aux voies navigables.
- Un partenariat a été établi avec quatre communautés autochtones dans la région des Grands Lacs pour embaucher un membre de ces communautés qui agira à titre d'agent de liaison maritime du Plan de protection des océans.